

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Rousseau

<https://www.cadre21.org/membres/475cc69a9340bd60b626616d>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:33:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une belle trousse offerte aux écoles pour poser les bonnes questions et rester neutre dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir plus outiller sur quoi faire et quand le faire. Surtout l'implication des policiers et notre rôle à nous en tant qu'éducatrice scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À mon écoute envers eux et de les accueillir dans la bienveillance. Aux étapes à appliquer de la trousse SEXTO.